

Article : L'habitat précaire sur le littoral, Les baraquiers du littoral languedocien



Auteur (s) : Jean-Claude BARTHEZ

Nombre de pages : 8

Année de parution : 1982



DES LOISIRS COLLECTIFS AUX LOISIRS PRIVÉS LES BARAQUIERS DU LITTORAL LANGUEDOCIEN

par Jean-Claude BARTHEZ

Dans le Languedoc et le Roussillon le tourisme est devenu un phénomène massif ; le littoral, en particulier, s'est totalement transformé sous l'effet des actions entreprises par l'état à travers la Mission Interministérielle d'Aménagement du Littoral, relayée par les collectivités locales au moyen des sociétés d'économie mixte qui, de Saint-Cyprien à la Grande-Motte, aménagent les stations nouvelles (1). Il était inévitable qu'une entreprise d'une telle ampleur bouleverse bien des choses, entre autres la manière dont les Languedociens et les Catalans avaient su, malgré les moustiques, organiser leurs loisirs sur le littoral. Une des formes les plus typiques de cette organisation des loisirs était ce qu'on appelle les « baraques », en planches ou en matériaux légers, et les paillottes en sanils où citadins et villageois allaient passer l'été au bord de la mer. Ces baraques n'étaient pas tout à fait conformes à ce que l'aménagement public souhaitait pour le littoral. Par exemple, dans un texte datant de 1972, sous le titre « Suppression des ensembles de baraques », l'auteur écrit : « La présence de nombreuses « habitations » édifiées depuis de nombreuses années sans infrastructure de base, au mépris des textes législatifs et réglementaires... pose un problème de rénovation qui a retenu l'attention des Pouvoirs Publics. Il s'agit parfois de villas ou de pavillons préfabriqués, mais surtout de baraques de toutes sortes en bois ou tôle, d'abris divers, etc. ... toujours hétéroclites et insalubres formant même sur quelques points de la Côte de véritables bidonvilles composés chacun de centaines d'unités... il est hors de doute que ces installations vétustes mettent en danger la santé publique. Cet état de fait contrarie le développement touristique du littoral entravant ainsi l'effort considérable fait par l'État pour la mise en valeur de la Côte et la sauvegarde de ses richesses sites pittoresques, monuments historiques », etc. ... « C'est dans cet esprit que la Mission pour l'Aménagement du littoral a pris la décision d'engager, en liaison avec les Pouvoirs Publics et Municipaux, une action en vue de résorber ces constructions inesthétiques. »

Il s'agissait là – indépendamment du projet de résorption, en grande partie réalisé d'ailleurs – d'une description partielle du phénomène « baraquier ». Mais, vus par les habitants, ces « ensembles de baraques », se présentent sous un aspect tout à fait différent. C'est cet aspect que nous voulons décrire. Auparavant il est nécessaire de le replacer dans son cadre d'origine.

CADRE NATUREL ET HISTORIQUE DU PHÉNOMÈNE BARAQUIER :

Jusqu'à l'aménagement touristique récent, le littoral du Languedoc et du Roussillon était en grande partie un littoral inhabité. Si on le compare à d'autres côtes, il n'a pas été, pendant longtemps sauf sur quelques points, un élément structurant de la région. Tant le Languedoc que le Roussillon, ne sont pas des régions maritimes ; leur population n'était pas tournée vers la mer. Une mer peu poissonneuse, une côte offrant peu d'abris naturels pour la navigation, battue par les vents, souvent marécageuse et donc longtemps insalubre, peu propice en définitive aux établissements humains, tout cela faisait du littoral une zone peu habitée. C'est sans doute cette situation, encore existante il y a quelques années dans plusieurs secteurs, qui rendait bon nombre des habitants sceptiques à l'égard des projets d'aménagement.

Sur cette côte libre et vide il existait cependant, toujours en dehors des quelques secteurs déjà urbanisés, des établissements temporaires. Ils étaient principalement le fait de pêcheurs, ainsi que l'écrit Doumenge (2) : « Sur le littoral tout un peuple misérable et semi-nomade vivait de la pêche à la traîne en mer, ramenant surtout du maquereau à la belle saison. Au début de l'hiver ils allaient pratiquer une petite pêche en étang ou dans les embouchures pour capturer l'anguille ou le muge au moyen de lignes et quelquefois avec seulement un harpon-fourchette » ... « A cette population qui ne quittait pratiquement jamais le milieu côtier venaient s'ajouter des pêcheurs des localités voisines de l'intérieur joignant, à la culture de la vigne, une petite activité de pêche, en mer à la belle saison, en étang en hiver » ... « Une telle organisation réclamait des déplacements fréquents tout au long du littoral et des étangs, et l'expression la plus typique de cette vie semi-nomade, s'apparentant par bien des points à la cueillette primitive, résidait dans l'habitat » ... « Un type d'habitation s'était peu à peu parfaitement adapté au milieu physique et aux exigences de l'économie humaine dans ces contrées dépourvues de ressources minérales cohérentes susceptibles de fournir les éléments d'une construction brute. C'est le monde végétal qui avait été naturellement mis à contribution. Les roseaux, dits « sanils », qui poussent en abondance au bord des étangs et des autres petits éléments de l'hydrographie locale s'offraient comme matière première facile à recueillir et de renouvellement indéfini pour la construction et la répartition de demeures légères ».

Ces installations se faisaient en bord de mer sur des terrains dont on se préoccupait peu de connaître le propriétaire puisqu'il s'agissait d'espaces inutilisés et considérés comme inutilisables. Doumenge décrit longuement ces paillottes et leur mode de construction, leur adaptation à l'environnement et aux ressources locales. Pour lui, il s'agit d'un type d'habitat qui remonterait à une civilisation préceltique et qui se serait répandu tout au long de la Méditerranée occidentale ; on trouve des formes proches en Andalousie et dans la Grande Brière bretonne (3). Selon lui, donc, le littoral languedocien, qui paraissait dépourvu de formes architecturales régionales, les aurait seulement cachées sous la précarité de ces abris en roseaux. Du reste, c'est sans doute cette opinion qui justifiait la demande d'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, déposés en 1977, des quelques paillottes qui ont échappé à la destruction de l'ensemble baraquier du Bourdigou dans les Pyrénées-Orientales (4).

Sans doute y avait-il dans ce nomadisme littoral et dans ces paillottes un modèle qu'ont repris les habitants de la région pour qui la mer n'était pas un gagne-pain mais un lieu de loisir. Les sorties à la mer des villageois proches et les séjours plus longs des citadins ont peu à peu abouti, le développement de l'idée de loisir aidant, à des installations temporaires dans des baraques ou des paillottes. Alors que le développement de la civilisation industrielle entraînait peu à peu la disparition du nomadisme des pêcheurs et le remplacement des paillottes réservées à l'habitat permanent par des constructions en dur (en 1859 il existait encore en pleine agglomération de Palavas quatorze cabanes en roseaux, dit Doumenge) les régionaux ont pris le relais en utilisant cet héritage pour le nouveau mode de vie qu'impliquaient loisir et vacances. Ainsi, à côté des stations modernes qui ont précédé les grands aménagements actuels, Valras, Vias, Palavas, Carnon, Canet, Argelès, se sont implantées ici et là des « colonies » résidentielles des citadins de Béziers, Sète, Montpellier, Narbonne, Perpignan. C'est d'ailleurs sur le littoral de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, n'ayant pas à subir la pression urbaine proche de Nîmes et Montpellier, que ce phénomène d'habitat temporaire s'est le plus vigoureusement développé.

Il ne s'agit pas – ou ne s'agissait pas – seulement d'un mode d'habitat particulier, mais aussi d'un mode de vie dont il faut parler.



Maison estivale en roseaux à SAN GIOVANNI SINIS, Sardaigne.
(Photo : J.M. BRESSON « L'architecture de Lumière » SERG 1976).



Construction d'une paillote sur le littoral languedocien.
(Construction et photo : G. BALDET et B. GAUTIER).

MODE DE VIE DES BARAQUIERS :

Le mode de vie d'un groupe est toujours dépendant de son profil social. Peu de documents sont disponibles sur ce thème. En 1969 la Mission Interministérielle a commandé une étude à un organisme spécialisé (5) ; on trouve quelques renseignements intéressants dans le rapport qu'il a fourni mais qui restent imprécis.

Les enquêteurs ont interrogé 244 personnes au total ; de la description qu'ils font de ce groupe, on peut tirer quelques éléments. La majorité des personnes interrogées (70 %) réside dans les départements côtiers de la région ; 36 % de l'ensemble viennent des villes de 50.000 à 200.000 habitants. Étant donné les lieux d'enquête (Vias et Valras dans l'Hérault, Sainte-Marie-de-la-Mer dans les Pyrénées Orientales) on peut penser que beaucoup de ces baraquiers habitent Béziers ou Perpignan. 56 % de ces personnes disent occuper les baraques où ils sont depuis 6 ans ou plus. Le rapport d'enquête donne peu de précisions quant aux catégories socioprofessionnelles des baraquiers. Ils sont classés en « cinq catégories socio-économiques » qui ne sont pas définies ; en recoupant divers tableaux, et en utilisant quelques indices ici ou là, on peut conclure que la population des baraquiers est formée à 70 % d'ouvriers et d'employés. C'est ce que corrobore sa ventilation en tranches de revenu : 50 % des interrogés déclarent un revenu mensuel (toutes ressources confondues) inférieur à 1.500 F, 26 % de 1.500 à 2.000 F et 18 % inférieur à 1.000 F. Or, en 1969, le revenu primaire moyen des ouvriers était de 1.638 F et celui des employés de 1.896 F pour la France entière, donc un peu moins pour le Languedoc où les salaires sont plus bas. La population des baraquiers interrogés était donc bien une clientèle modeste. C'est ce que confirme le tableau des vacanciers de « JOIE et SANTÉ », groupe de baraquiers de Palavas, établi en 1968 (Bulletin de l'Association de Février 1968) ; les commerçants, artisans et professions libérales sont 4,8 % des 130 à 140 familles de l'association ; on peut estimer que le reste est formé d'employés et d'ouvriers principalement, 69 % vivant en H.L.M. ou immeubles collectifs anciens ; à 81 % ils habitent dans le district de Montpellier, dont 74 % à Montpellier même. Toutefois il semble que dans les dernières années du Bourdigou, à Sainte-Marie-de-la-Mer, la part des cadres moyens ait assez fortement augmenté, mais rien ne permet de mesurer l'ampleur de ce phénomène ni de vérifier qu'il s'est manifesté ailleurs. On notera simplement que c'est pendant cette période que se sont développées les idées écologistes.

D'après la C.E.M.E.S. les familles de baraquiers sont des familles relativement nombreuses puisque 16,8 % d'entre elles seulement sont formées de moins de 4 personnes alors que les familles de 4 – sans doute le couple et deux enfants – sont 29,2 % et les autres (plus de 4) 54 % ; 61 % des personnes interrogées ont entre 30 et 50 ans. Pour autant que l'échantillon interrogé par la C.E.M.E.S. soit représentatif de l'ensemble des familles de baraquiers on peut décrire schématiquement celles-ci comme des familles nombreuses, de milieu populaire, d'âges moyens, ce qui suppose des enfants petits ou adolescents. Cette population, assez typée donc, a créé un mode de vie particulier ; on en trouve des éléments de description dans l'étude de la C.E.M.E.S. (6) – encore que l'analyse n'en ait pas été son objet principal –, dans quelques entretiens que nous avons eus et dans les articles de presse consacrés au Bourdigou.

Premier élément de ce mode de vie : les habitations elles-mêmes. La C.E.M.E.S. relève que 62 % des personnes de son échantillon emploient le terme de « baraque », « cabane » ou « cabanon », alors qu'en fait 44 % seulement d'entre-elles habitent dans des baraques au sens strict, les autres habitations étant des chalets, des bungalows ou des maisons préfabriquées. Sans doute faut-il voir dans cet emploi inadéquat l'expression d'une conscience plus ou moins claire de la précarité voulue et acceptée de ce type d'habitation, ce que traduira l'Auteur d'un article (7) qui définit le Bourdigou comme « une ville pour rire », au sens premier. Des habitations assez légères, assez précaires pour qu'on ne les prenne au sérieux que pour le loisir, les vacances. D'ailleurs la C.E.M.E.S. note que la baraque est le symbole des vacances, inséparable de l'environnement et du mode de vie qui se conçoit mal dans un autre habitat. Il s'agit bien d'abord d'un habitat de loisir, et cette primauté du loisir modifie l'idée habituelle qu'on peut se faire du confort ; elle en minore le besoin et va jusqu'à valoriser l'inconfort ; ainsi le manque d'électricité est présenté comme un élément positif parce qu'il favorise le calme, le soir, et incite à la rencontre plus que ne le ferait la télévision. Cette acceptation de l'inconfort et sa justification ne sont peut-être qu'une composante d'une attitude fondamentale d'attachement des baraquiers aux baraques, d'autant plus forte que ce sont eux-mêmes qui les ont construites, les ont faites de leurs mains. On sait combien les processus d'appropriation et de marquage de l'espace sont puissants dans le rapport de ...

... l'individu à son habitation, quelle qu'elle soit, processus qui provoquent un investissement affectif à la limite indépendant des qualités objectives de la maison ou, plus exactement, des qualités qualifiées d'objectives par l'observateur ou que la norme, réglementaire ou idéologique, fait considérer comme objectives. Ici donc, la précarité de l'habitat qui sera – on le verra plus loin – un des motifs de l'action menée pour faire disparaître les baraques, n'apparaît pas du tout comme un défaut mais comme un avantage dans la mesure où cette précarité, inséparable de l'auto-construction, est le signe même du vrai loisir celui qui permet « de vivre librement à la mer au soleil » (97 % de oui dans l'enquête C.E.M.E.S.) et « d'être en famille, chacun faisant librement ce qu'il veut » (92 %) (8).

L'auto-construction est aussi un facteur important du bas prix de l'accès au loisir par la baraque. Pour beaucoup, la baraque est effectivement le seul moyen de se payer des vacances comme on le souhaite. Dans tel cas, par exemple, le chef d'une famille de quatre enfants explique qu'il y a quelques années, lui-même occupant une fonction peu rémunérée, ses enfants encore petits, il a pu se payer et leur payer des vacances en achetant, pour un prix modeste, avec une autre famille, une paillette dont ils partageaient l'occupation. Plus globalement dans l'enquête C.E.M.E.S. l'item « beaucoup ne seraient pas ici s'ils avaient davantage d'argent » a obtenu 59 % d'approbation et « je suis ici parce que je n'ai pas de quoi me payer une villa » : 72 %. A propos de ce dernier item, que l'accès à la baraque ait résulté d'un choix positif ou ait été une solution de repli, le fait de passer ses vacances dans les baraques aboutit à ce que les baraquiers partagent une image d'eux-mêmes qui s'oppose à celle des gens qui dépensent beaucoup d'argent pour leurs vacances. Cette image collective d'eux-mêmes correspond à une réelle communauté ; dans l'enquête C.E.M.E.S. la vie communautaire transparait à travers plusieurs item : « on se rencontre, on va à la mer ensemble, on fait les courses ensemble » : 80 % ; « il y aurait un embêtement pour quelqu'un, on n'est pas seul » : 88 % ; « on voit les enfants grandir, les nôtres et ceux des voisins, on fait un peu partie de la même famille » : 79 %. De fait, tant les articles que les entretiens directs mentionnent l'organisation spontanément collective des courses au village ou à la ville, de la surveillance des baignades, de l'attitude à l'égard des enfants qui jouissent d'une grande liberté, mais dont tous les adultes se sentent responsables. Partout, on signale l'organisation de concours de pêche, de veillées autour du feu sur la plage, de fêtes, sans compter, bien sûr, les parties de pétanque. Plus techniquement encore, ramassage des ordures, protection contre l'incendie ont été organisés collectivement au Bourdigou. Une piste a été construite pour éviter aux voitures les risques d'ensablement. Les règles présidant à la vie commune étaient d'ailleurs tacites, émanant du consensus des baraquiers, ce qu'illustre l'anecdote suivante des habitants nouvellement arrivés sont allés trouver le président de l'association née au Bourdigou pour demander à « l'autorité » de régler un problème particulier ; la réponse a été : « s'il y a problème, il faut le régler ensemble, ce qui est à faire allons le faire ensemble ». Dans tout cela apparaît clairement un système qui, au dire des baraquiers eux-mêmes, allie la liberté propre des vacances et le minimum d'organisation collective qu'impose le nombre des baraquiers.

Cette organisation spontanée se manifeste dans l'aménagement de l'espace ; c'est celle que décrit un journaliste du Midi-Libre en 1969 (9) : « La cité s'est établie sans formalités... Dès lors on pouvait s'attendre au pire... Il n'en est rien. Il s'est établi, à partir des matériaux de récupération... et aussi à partir de ce bricolage populaire qui ne manque parfois ni d'astuce, ni de bon goût, enfin à cause du souci instinctif qu'on a eu de penser « urbanisme », une sorte d'équilibre des formes, des couleurs et des esthétiques. On se prend à songer... à une civilisation de la joie de vivre qui ne serait pas trop pointilleuse avec le confort et les commodités de la vie moderne ». L'équilibre atteint n'est pas seulement celui des formes mais aussi celui des supports de la vie collective. « De très larges espaces collectifs subsisteront entre les îlots, libérant l'accès à la plage, permettant des appropriations momentanées de l'espace en fonction des besoins. Lieux d'échange social, de la partie de boule, terrains de jeux sans danger pour les nuées d'enfants... Le tracé des rues répond d'abord au problème de la rencontre et du jeu et non à celui de la circulation rapide et agressive des automobiles. Sans aucun panneau de limitation de vitesse, tout le monde roule à 30 kilomètres à l'heure, effectuant un détour si c'est nécessaire pour éviter les enfants, les joueurs... » (10).

Ce tableau correspond pour une grande partie à celui que nous présente l'étude du « camping » dit « sauvage » de 1966. La Mission Interministérielle, s'étant heurtée au camping sauvage comme elle s'était heurtée au phénomène baraquier, a commandé, pour mieux en connaître les données, un travail au Centre de Sociologie Européenne (11). Dans leur conclusion les auteurs, sous le titre de « Vue d'ensemble » décrivent les campeurs dits « sauvages » par la série suivante de traits : « Les campeurs dits « sauvages » ...

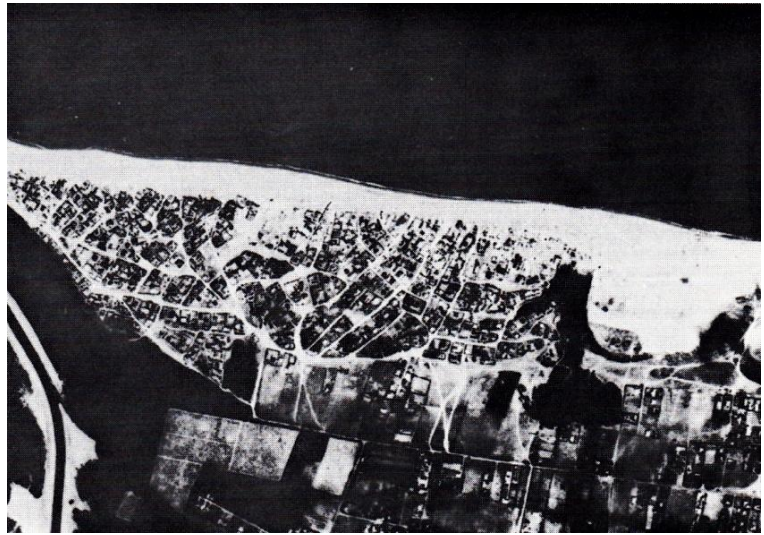
... sont des sédentaires... des plagistes... disposent de budgets limités... Ils ne sont pas des solitaires, ne sont pas réfractaires à toute discipline, ni opposés à tout aménagement». Leur ressemblance avec les baraquiers est très nette ; il suffit d'ajouter, pour la conforter, que les campeurs dans leur grande majorité n'habitent pas habituellement dans la région, au contraire des baraquiers.

TOURISME SOCIAL ET AMÉNAGEMENT :

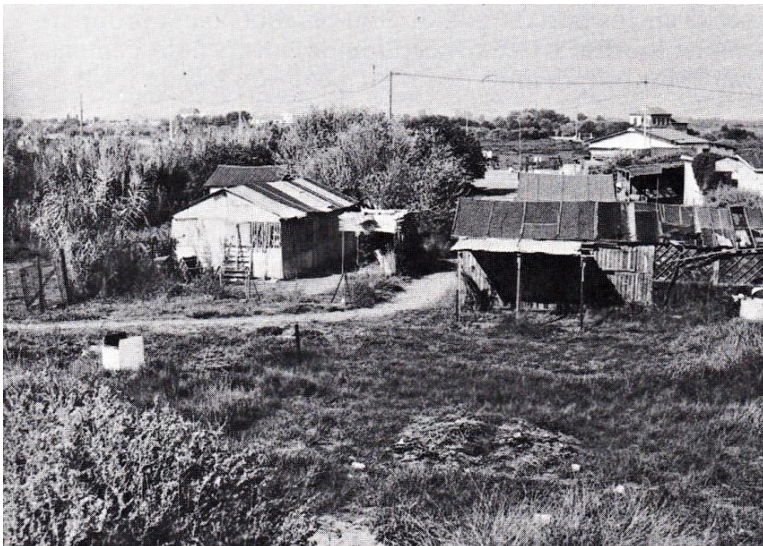
Sans nul doute le fait baraquier est une forme typée de tourisme social, bien intégrée au contexte régional tant géographique que social. Il est tout aussi évident que les aménageurs, la Mission Interministérielle au premier chef, mais aussi les élus locaux et les sociétés d'aménagement, n'ont pas perçu l'originalité de cette forme de tourisme social. Même si les aménageurs n'ont pas eu pour objectif premier de chasser les baraquiers mais plutôt de les faire « rentrer dans le rang », tout en leur reconnaissant un certain droit moral à rester au bord de la mer, il y avait enjeu deux conceptions fondamentalement opposées.

La première opposition qui vient à l'esprit, de même le premier conflit, c'est la concurrence pour les terrains. En fait il semble que ce facteur ait eu peu d'importance ; sauf à Saint-Pierre-sur-Mer et, partiellement, au Bourdigou, l'expulsion des baraquiers n'a pas eu pour but de libérer un terrain affecté à la promotion immobilière. Il n'est pas inutile de le souligner, car cela signifie que l'élément essentiel des oppositions relève de l'idéologie et non d'intérêts financiers, au contraire de ce que pensent certains des opposants à la suppression des baraques (12). Le deuxième terrain d'opposition est celui de l'hygiène et de la sécurité. Il est évident que les villages de baraquiers étaient hors des normes officielles en ce domaine : « absence de voirie et d'installations sanitaires, alimentation en eau potable et évacuation des eaux usées inexistantes, danger d'incendie » (13). Il n'est pas question d'aller vérifier, sur place, dans les villages de baraquiers encore existants la réalité des risques encourus. On notera seulement que les baraquiers étaient conscients de ces risques. Ainsi, au Bourdigou, si les habitants avaient creusé des puits, ils n'en utilisaient l'eau que pour les besoins domestiques et l'arrosage et allaient prendre l'eau potable au village. Ils avaient organisé – après une alerte sérieuse – des piquets d'incendie et s'étaient dotés des moyens nécessaires pour lutter, le cas échéant, contre le feu. Les eaux usées domestiques s'écoulaient dans des puisards. Cette solution a été acceptée par la Direction Sanitaire de l'Hérault, au moins dans un cas, à Palavas. Le ramassage des ordures ménagères est un problème non spécifique des baraquiers qui peut être résolu comme pour tout ensemble de logements. Finalement la seule difficulté qui reste est celle de l'évacuation des W.C. ; elle n'est pas mince d'ailleurs.

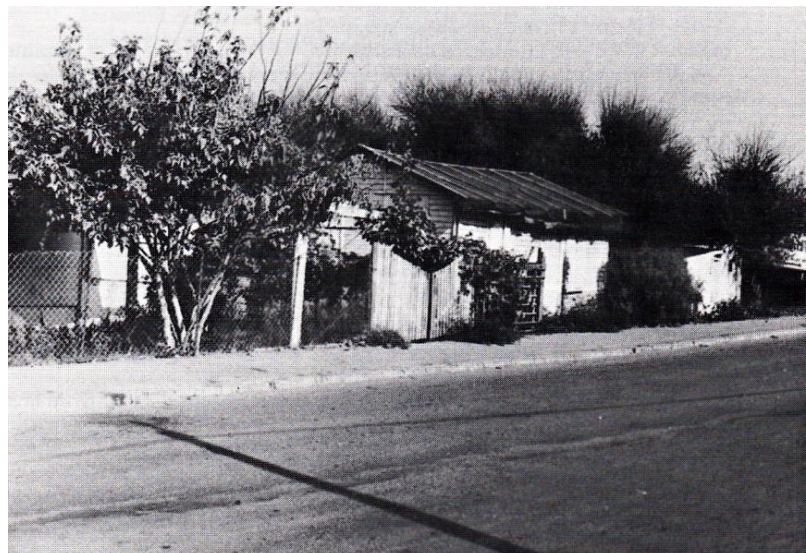
Sans doute y a-t-il à propos d'hygiène et de sécurité des critiques sérieuses à faire au système baraquier mais il est certain que les inconvénients réels sont majorés quand ils sont examinés par référence aux normes administratives et surtout aux normes idéologiques. Sur le terrain des normes administratives les baraquiers répondent d'une part que, par expérience, il n'y a pas eu plus d'incidents, d'accidents ou de maladies chez eux qu'ailleurs, et d'autre part qu'ils ont été capables d'édicter leurs propres règles pour limiter au mieux les risques. Mais c'est sans doute le poids idéologique qui a été le plus déterminant. En fait ce n'est pas seulement dans le domaine de l'hygiène et de la salubrité que joue la référence idéologique, ni peut-être qu'elle y est la plus forte, encore que la façon d'être propre tend à ne pas être laissée au choix de chacun ; là où elle apparaît avec le plus de netteté c'est à propos de l'esthétique et de la manière d'habiter. Dans le texte de la Mission Interministérielle que nous avons cité, en tête de cet article, un accent très fort est mis sur l'aspect hétéroclite des baraques qui forment de « véritables bidonvilles », « cet état de fait contrarie le développement touristique du littoral entravant ainsi l'effort considérable fait par l'État pour la mise en valeur de la Côte et la sauvegarde de ses richesses : sites pittoresques, monuments historiques, etc. ... » ; il faut donc « résorber ces constructions inesthétiques ». Du reste, c'est l'aspect inesthétique qui fut le seul motif avancé pour la première opération de reconversion, celle de Palavas. Sans entrer dans une analyse détaillée de cette conception esthétique des choses, on retiendra qu'elle tend à imposer une image léchée, ordonnée, de l'aménagement du littoral au détriment des aspects vivants, dynamiques, spontanés, qui sont ceux du loisir, du moins si on le considère comme l'expression d'un minimum de liberté. Qui plus est, derrière ces images d'ordre et de propreté, se cache en fait une conception rigide de la manière d'habiter, conception qui ressort très nettement de l'analyse, même rapide, des diverses opérations de reconversion qui ont été réalisées. Toutes ces opérations, sauf la première, et déjà ce changement est significatif d'un durcissement de la conception officielle de l'habitat, ont abouti en fait à transformer les baraquiers en propriétaires ...



Vue aérienne du « village » du BOURDIGOU (Pyrénées Orientales).
(Photo : I.G.N. 1974).



Baraques à SÉRIGNAN
(Photo : JASEIX 1968)



Baraques à VALRAS
(Photo : JASEIX 1968)

... de maisons individuelles. A travers ce processus s'oppose une conception de l'habitat de vacances temporaire, évolutif, n'immobilisant que peu de ressources, fondée sur une vie forcément communautaire en bien de ses aspects, à une conception reconduisant dans le loisir les formes dominantes du logement, ou qui tendent à l'être : propriété, construction en dur, maison individuelle, espace privatif, fixation par l'endettement. C'est peut-être par ce biais là que la reconversion des baraquiers qui avait, au départ, peu de rapport avec la sphère économique de la promotion immobilière, s'harmonise avec sa logique : le seul mode d'habitat visible, le seul qui puisse être public, c'est-à-dire faire sa publicité, est l'habitat que proposent les promoteurs, celui qui favorise le système du profit.

Ce mouvement de normalisation, à travers la transformation de simples occupants qu'étaient les « baraquiers » en propriétaires, a réussi à éliminer la plupart des rassemblements de constructions précaires, mais il n'a pu triompher partout du « désordre esthétique ». En effet, dans la plupart des cas, les baraquiers se trouvaient sur des terrains publics, ils n'avaient pour eux qu'un droit moral d'occupants des lieux et ne pouvaient guère résister à l'injonction de déguerpir. Mais il y a aussi des baraques et des paillottes sur des terrains privés ; certes les règlements d'urbanisme sont censés s'y appliquer mais en fait le contrôle est lâche ; peu à peu, là où il n'y a pas eu d'opérations concertées ni de mesures particulières de protection des sites, le littoral se peuple de petites constructions hétéroclites sans équipement collectif de voirie, mais où il fait bon vivre. Ainsi à Agde, Vias, par exemple, et sans doute ailleurs, des zones entières sont couvertes de petits enclos portant paillotte ou baraque, où la propriété privée, difficilement attaquant, assure le triomphe localisé d'une conception des loisirs dont l'aménageur ne voulait pas. Mais, pour y accéder, il faut être propriétaire ; ce n'est peut-être pas un loisir de « riche » mais ce n'est plus le loisir de tous.

Dans ces zones l'aménagement du littoral n'a pu imposer son contrôle esthétique et hygiénique, mais il a contribué à développer un usage privé du sol et une forme individuelle ou familiale des loisirs, au détriment de pratiques collectives qui étaient peut-être la particularité la plus originale des baraques et du monde des baraquiers.

Jean-Claude BARTHEZ

Agence d'Urbanisme pour
l'Aménagement Touristique
du Languedoc-Roussillon
MONTPELLIER

NOTES

- (1) La station de Port Camargue, sur le territoire de la commune du Grau-du-Roi, dans le Gard, a été aménagée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes.
- (2) F. Doumenge, *L'habitat en roseau de la Côte du Roussillon*, Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, XXVII, Juillet-Septembre 1956.
- (3) Dans J.M. Bresson, *L'Architecture de lumière*, SERG, Paris, 1976. On trouve aussi mention, avec photo, d'une paillotte, « demeure estivale » en Sardaigne, p. 24.
- (4) A quinze kilomètres de Perpignan, sur le territoire de la commune de Sainte-Marie-la-Mer, au bord de la plage, Le Bourdigou proprement dit est un émissaire des marais et des eaux pluviales des terres voisines.
- (5) C.E.M.E.S. (Centre Méditerranéen d'Études et de Sondage) Études préalables à la définition du programme d'élimination des baraques, Marseille, 1969, Duplication.
- (6) Les citations entre guillemets qui suivront ont été prises dans le rapport C.E.M.E.S. sauf mention contraire.
- (7) Xavier d'Arthuys, *Bourdigou la bataille d'une ville « pour rire » autrement*, dossier N° 16 (Flagrants délits d'imaginaire), Novembre 1978.
- (8) Ces items ont été construits par la C.E.M.E.S. à partir d'une pré-enquête auprès d'une trentaine de personnes puis présentés à l'ensemble de l'échantillon ; le taux de réponses recouvre celles de la pré-enquête et celles de l'enquête.
- (9) Midi-Libre-Catalan, Edition magazine du 8 janvier 1969.
- (10) Ces citations sont extraites de : *Le Bourdigou, plaisir sans promoteur, vacances sans prix*, Place N° 2, Automne 1975, et *Bourdigou*, Place N° 6, hiver 1977.
- (11) Centre de Sociologie Européenne, Écoles Pratiques des Hautes Études – *Le camping dit sauvage, Étude N° 2* – Analyse psychosociologique, 1966, Duplication.
- (12) En fait il y a eu expulsion les premières années d'exercice de la Mission Interministérielle dans les zones destinées aux stations nouvelles.
- (13) Rapport Mission Interministérielle du 29/02/72.

Année de parution : 1982

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1982 n° 4/5



M. PERONNET, Pouvoir et épiscopat dans le Languedoc moderne ;

C. LOPEZ, Pouvoir monarchique et pouvoir provincial, à travers les délibérations des États du Languedoc (XVII^e siècle)

Nicole CASTAN, Les rivalités à l'intérieur des communautés rurales en Languedoc à la fin du XVIII^e siècle ;

F. MOREIL, Le testament politique de l'intendant Basville ;

Gilbert LARGUIER, Conseil de ville et pouvoirs en Languedoc : Narbonne (milieu XVI^e-milieu XVII^e (s),

François-Xavier EMMANUELLI, Le pouvoir en Provence à l'époque moderne. État de la question ;

Jean-Claude BARTHEZ, L'habitat précaire sur le littoral, Les baraquiers du littoral languedocien ;

Robert FERRAS, Géographie de la région, chroniques des publications récentes (1980)

<http://www.etudesheraultaises.fr/>

